

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024**

PRESENTS : - Alexandre CHAVES – Carole DEFRAIN – Peggy MURPHY - Alain REDINGE – Patricia STALDER - Pascale TEITGEN – Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

ABSENTS EXCUSES : Damien SAUVETRE donne procuration à Alain REDINGE

ABSENTS NON EXCUSES : Fabrice ARNOULD - Romain DORCHY – Christina HAGEN - Andréa MADERT - Marc RENAC

Secrétaire de séance : Aline BOUCHEZ, Adjoint administratif.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et 1 abstention de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

- Association Gym Gavissoise : 600€
- Association Le Cercle des Jeunes : 600€
- Association de pêche Les Riverains de la Boler : 600€

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, une subvention aux associations extérieures suivantes :

- Souvenir Français de Cattenom : 100€
- UNSS du collège de Cattenom : 84€

Le Conseil Municipal décide, de ne pas verser de subvention à l'association départementale des Restaurants et relais du Cœur de Moselle Ouest.

REVALORISATION DU RIFSEEP

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019 instaurant la mise en place du RIFSEEP,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 octobre 2021 fixant la revalorisation RIFSEEP,

Monsieur le Maire propose une nouvelle revalorisation des montants annuels maxima :

Le Maire propose, à partir du 1^{er} janvier 2025, de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants :

CATEGORIE C			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montants annuels maxima
C1	Adjoint Administratif	Technicité / expertise : - Accueil du Public - Classement et organisation - Capacités rédactionnelles - Connaissance techniques et administratives liés à la fonction - Maîtrise logiciels métiers	200€

		- Conseil aux élus - Diversités des domaines de compétences - Initiative - Autonomie - Connaissances - Complexité Sujétions particulières / degré d'exposition : - Disponibilité, polyvalence, capacité d'adaptation - Responsabilités financières et matérielles - Qualités relationnelles (interne et externe) - Travail en soirée et éventuellement le week-end - Vigilance - Tension mentale et/ou nerveuse - Confidentialité	
C2	ATSEM Adjoint d'Animation	Technicité / expertise : - Connaissances - Complexité - Difficulté - Autonomie - Initiative - Diversité des tâches Sujétions particulières / degré d'exposition : - Effort physique - Tension mentale et/ou nerveuse - Confidentialité - Qualités relationnelles (interne et externe) - Facteur de perturbation - Risque d'accident	200€
C3	Adjoint Technique	Technicité / expertise : - Connaissances - Complexité - Difficulté - Autonomie - Initiative - Diversité des tâches Sujétions particulières / degré d'exposition : - Effort physique - Risque d'accident - Confidentialité - Qualités relationnelles (interne et externe) - Facteur de perturbation - Polyvalence - Capacité d'adaptation - Travail en soirée et éventuellement le week-end	200€

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2025.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS 2023

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-39,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 présentant le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour l'année 2023,

Le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par l'EPCI aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les investissements réalisés, dans chaque secteur de compétence.

Considérant qu'il répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, demandant au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Considérant le rapport annuel d'activités de la CCCE 2023, ci-annexé, transmis le 7 octobre 2024,

Le rapport d'activités 2023 est présenté aux Conseillers Municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la CCCE pour l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, émet un avis favorable avec 8 voix pour et 1 abstention sur le rapport d'activités 2023 de la CCCE.

DEVIS BET2C : projet de rénovation de la salle Roland Parmentier.

La commune de Gavisse a le projet de rénover la salle Roland Parmentier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de la société BET2C concernant les prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de rénovation de la salle Roland Parmentier.

Le devis s'élève pour un montant de 14 960.00€ HT soit 17 952.00€ TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société BET2C pour un montant de 14 960€ HT soit 17952.00€ TTC.

Fait et affiché à Gavisse, le 21 novembre 2024.

Le Maire, Alain REDINGE

